

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 7 juillet 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Jacques Drolet et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 2 juin 2014;
3. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2014;
4. Suivi des procès-verbaux;
5. Correspondance;
6. Adoption des dépenses;
7. Avis de motion – Règlement numéro 014-122 modifiant le règlement de zonage 03-41 quant aux normes d'implantation particulières sur des terrains dans ou aux abords d'un talus, aux classes de commerce et service locaux et à la grille de zonage de la zone 02-CH;
8. Résolution – Adhésion à L'Autre Avenue, organisme de justice alternative;
9. Résolution – Octroi du contrat – Excavation, pose de conduite d'un regard, d'un puisard et mise en place infrastructure de la rue Lemelin;
10. Résolution – Préautorisation - Octroi du contrat – Travaux de pavage rue Lemelin;
11. Résolution – Octroi du contrat – Surveillance travaux de réfection rue Lemelin;
12. Varia
  - a) M.R.C.;
  - b) Rapports des activités des élus;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*014-088*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*014-089*

**Item 2 Adoption des procès-verbaux du 2 juin 2014**

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

*014-090*

**Item 3 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

**Item 4 Suivi des procès-verbaux**

**Item 5 Correspondance**

*014-091*

**Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 90 820,82 \$ en comptes payés et la somme de : 16 512,10 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 107 332,92 \$.

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Michel Gagné, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Avis de motion – Règlement numéro 014-122 modifiant le règlement de zonage 03-41 quant aux normes d’implantation particulières sur des terrains dans ou aux abords d’un talus, aux classes de commerce et service locaux et à la grille de zonage de la zone 02-CH**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu’à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 014-122 modifiant le règlement de zonage 03-41 quant aux normes d’implantation particulières sur des terrains dans ou aux abords d’un talus, aux classes de commerce et service locaux et à la grille de zonage de la zone 02-CH

*014-092*

Item 8 **Résolution – Adhésion à L’Autre Avenue, organisme de justice alternative**

Il est proposé, par Dominique Labbé appuyé par Michel Gagné, d’autoriser Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à signer le renouvellement de l’adhésion de la Municipalité à l’Autre Avenue, organisme de justice alternative pour 2014-2015.

Résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*014-093*

Item 9 **Résolution – Octroi du contrat – Excavation, pose de conduite d’un regard, d’un puisard et mise en place infrastructure de la rue Lemelin**

**Attendu que** le Conseil doit compléter ses investissements selon les règles établies par le MAMOT pour conclure le programme de la TECQ 2010-2013 selon l’enveloppe restante disponible;

**Attendu que** la finalisation des travaux réalisés sur la rue Lemelin au printemps 2014 est conforme aux règles du programme de la TECQ 2010-2013;

**Attendu que** le Conseil a choisi de réaliser ce projet en régie interne;

**Attendu que** selon les estimations et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

**En conséquence,** il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Micheline Darveau

Et

**Il est résolu**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans octroie le contrat; d'excavation, pose de conduite d'un regard, d'un puisard et mise en place infrastructure de la rue Lemelin, aux Entreprises Gosselin & Tremblay pour la somme de 24 915,08 \$ taxes incluses ;

**Que** ce contrat soit financé à même l'enveloppe municipale restante de la TECQ 2010-2013.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

*014-094*

**Item 10 Résolution – Préautorisation - Octroi du contrat – Travaux de pavage rue Lemelin**

**Attendu que** le Conseil doit compléter ses investissements selon les règles établies par le MAMOT pour conclure le programme de la TECQ 2010-2013 selon l'enveloppe restante disponible;

**Attendu que** la finalisation des travaux réalisés sur la rue Lemelin au printemps 2014 est conforme aux règles du programme de la TECQ 2010-2013;

**Attendu que** le Conseil a choisi de réaliser ce projet en régie interne;

**Attendu que** selon les estimations et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, ce contrat doit être accordé par appel d'offres sur invitation;

**Attendu que** la Municipalité bénéficie déjà d'une extension de la date limite de réalisation des travaux admissibles au programme de la TECQ 2010-2013;

**Attendu que** le programme de la TECQ 2010-2013 définit une enveloppe disponible précise;

**En conséquence,** il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Michel Gagné

Et

**Il est résolu**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans préautorise Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur

général/secrétaire-trésorier à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres pour les travaux de pavage de la rue Lemelin;

**Que** ce contrat puisse être financé à même l'enveloppe municipale restante et disponible de la TECQ 2010-2013;

**Que** Madame Labbé et Monsieur Langlois fassent rapport au conseil du résultat de l'appel d'offres pour qu'une résolution de confirmation soit à l'ordre du jour de la séance ordinaire d'août 2014.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

*014-095*

Item 11 **Résolution – Octroi du contrat – Surveillance travaux de réfection rue Lemelin**

**Attendu que** le Conseil doit compléter ses investissements selon les règles établies par le MAMOT pour conclure le programme de la TECQ 2010-2013 selon l'enveloppe restante disponible;

**Attendu que** la finalisation des travaux réalisés sur la rue Lemelin au printemps 2014 est conforme aux règles du programme de la TECQ 2010-2013;

**Attendu que** le Conseil a choisi de réaliser ce projet en régie interne;

**Attendu que** selon les estimations et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

**En conséquence**, il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Micheline Darveau

Et

**Il est résolu**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans octroie le contrat de surveillance travaux de réfection de la rue Lemelin à LVM pour la somme de 11 563,30 \$ plus taxes;

**Que** ce contrat soit financé à même l'enveloppe municipale restante de la TECQ 2010-2013.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 12 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 13 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute 20 h 30 et se termine à 20 h 35 pour une durée de 5 minutes.

*014-096*

Item 14 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 35.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.